

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX, UN NOUVEAU VOLET POUR LE FONDS RÉGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 138

**Beaupré, le 29 mars 2017** – La MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré sont fiers d'annoncer un nouveau volet au Fonds régional d'embellissement de la route 138 : rénovation des façades des bâtiments commerciaux.

Doté d'une enveloppe de 90 000 \$ pour une durée de trois années, le Fonds régional d'embellissement de la route 138, en plus de soutenir la réalisation d'enseignes et d'aménagements de qualité, offrira aux entreprises localisées sur la route 138 une aide financière pour rénover les bâtiments commerciaux, spécifiquement les façades.

Ce nouveau volet vise à favoriser des travaux de rénovation de qualité sur les bâtiments commerciaux afin qu'ils soient bien intégrés aux paysages environnants.

Les propriétaires pourront réaliser des travaux de rénovation, de transformation, d'agrandissement ou de construction des composantes extérieures du bâtiment situées sur les façades et les élévations visibles à partir du boulevard Sainte-Anne.

«Le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré identifie la route 138 comme une aire d'intervention particulière à requalifier. Ce nouveau volet permettra donc l'amélioration du cadre bâti et de la qualité de vie des citoyens», précise Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Les travaux admissibles sont les suivants :

- La pose de revêtement extérieur avec du bois, de la brique ou de la pierre ;
- La réalisation d'une entrée marquée ;
- Des travaux d'entretien majeurs tels que le nettoyage de la brique ou de la pierre ;
- L'ajout de fenestration pour créer du dynamisme sur la façade ;
- L'ajout d'éclairage esthétique et discret mettant en valeur les bâtiments ;
- L'ajout d'ornementation telle que des corniches, des marquises, etc.

«Déjà plusieurs entreprises ont amélioré leur bâtiment. Nous souhaitons que d'autres entreprises emboîtent le pas pour créer un effet d'entraînement. Les projets réalisés dans le cadre du Fonds favoriseront l'attractivité commerciale et augmenteront les retombées économiques de nos entreprises», précise M. Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré.

Les propriétaires pourront bénéficier d'une aide financière de 25 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par bâtiment.

Rappelons que la mise en place du Fonds régional d'embellissement de la route 138 est une action précise qui permet de travailler de concert avec le milieu des affaires à la mise en œuvre du Plan paysage de la route 138, du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré, du Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et du Plan de développement durable des collectivités (PDCC).

- 30 -

Source et information: Françoise Roy, chargée de projet  
418 827-5256 poste 208  
paysages@developpementcdb.com

**Sites Internet**

[www.mrccotedebeaupre.com](http://www.mrccotedebeaupre.com)

[www.developpementcdb.com](http://www.developpementcdb.com)

[www.notrepanorama.com](http://www.notrepanorama.com)